

---

Adresse de la société populaire de Montjavoult (Oise) qui félicite la Convention sur son décret qui proclame l'existence de l'Être suprême et fait passer à la Convention des matières propres à la fabrication du papier, lors de la séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Montjavoult (Oise) qui félicite la Convention sur son décret qui proclame l'existence de l'Être suprême et fait passer à la Convention des matières propres à la fabrication du papier, lors de la séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 71-72;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23449\\_t1\\_0071\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23449_t1_0071_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

vouloit, pendant 2 décades, se passer de son prêt, de sa viande, et ne manger que du pain.

Il annonce que l'esprit public s'épure; le nom de patrie, dit-il, n'est déjà plus un vain nom; le dévouement le plus entier commence à remplacer l'égoïsme.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité d'instruction publique (1)

## 29

Le citoyen Levesque, de la commune de Saint-Palais-de-Phiolin, district de Pons, département de la Charente-Inférieure, fait don à la République de la finance de sa charge de ci-devant sergent en la sénéchaussée de Saintes, dont les titres originaux ont été déposés dans les bureaux de la liquidation de l'année 1792.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de liquidation (2).

## 30

La société populaire de Montjavoult, district de Chaumont, département de l'Oise, après avoir félicité la Convention nationale sur ses travaux, et particulièrement sur le décret qui proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme, l'avoir invitée de rester à son poste, et témoigné toute l'horreur que lui a inspiré l'attentat dirigé contre les représentants du peuple Collot-d'Herbois et Robespierre, annonce que plusieurs communes de ce canton font passer à la Convention des matières propres à la fabrication du papier. Législateurs, dit-elle, vous nous restituerez ces matières, mais revêtues d'éloquens rapports, de ces lois bienfaisantes qui élèvent nos esprits et les éclairent sur les moyens que vous employez pour consommer le bonheur du peuple.

Elle termine par donner une idée de l'esprit public de ces contrées. La lumière, dit-elle, se répand dans les campagnes; les âmes s'élèvent à la hauteur de la révolution; les ténèbres de l'ignorance et du fanatisme se dissipent, l'argenterie des églises a volé à la monnaie, nos subsistances ont alimenté nos frères de Paris et nos braves défenseurs de l'armée du Nord. En ce moment, nous partageons avec eux le peu qui nous reste pour vivre jusqu'à la moisson; des ateliers de salpêtre sont en activité dans toutes nos communes; les citoyens de quelques-unes d'entr'elles se sont levés en masse pour couper et peler les bois nécessaires à la confection de la poudre; enfin rien ne nous coûte lorsqu'il s'agit de contribuer au triomphe de la liberté et de l'égalité.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XLI, 173. B<sup>in</sup>, 23 mess.; *Audit. nat.*, n° 657 (selon la gazette la communication avait été transmise à Joubert); *J. Sablier*, n° 1431.

(2) P.V., XLI, 173. B<sup>in</sup>, 28 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XLI, 174. B<sup>in</sup>, 28 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

[*Montjavoult, 20 prair. II*] (2).

« Sages Législateurs.

Vous vous rendez chaque jour plus dignes de la confiance du Peuple souverain que vous représentez. Chaque jour vous montrez à l'Europe étonnée une prudence et une énergie qui nous assure le triomphe de la Liberté et de l'égalité, sur la coalition impie des tyrans ligués contre la République. Leurs efforts seront vains! Vous venez de l'asseoir sur des bases inébranlables: l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

Il vient de donner au Peuple français une nouvelle preuve de sa toute puissante protection, ce souverain arbitre de la destinée des empires, en arrachant au fer assassin de nos laches ennemis 2 de ses plus intègres représentants Robespierre et Collot d'Herbois.

L'immortalité de l'âme, la source féconde de toutes les vertus va embraser le cœur de tous les Republicains de l'amour sacré de la Patrie; et ses défenseurs affrontant le trépas pour sa gloire mépriseront, en succombant, les coups du sort, par l'espoir certain qu'un sentiment si doux se perpétue au delà du tombeau.

Recevez, Peres de la Patrie, l'hommage sincère, le tribut de reconnaissance que vous présentent les republicains qui composent la Société populaire de Montjavoult. C'est du sein de la joie la plus pure qu'inspire la fête célébrée en l'honneur de l'éternel, par les simples habitants des campagnes que ces sentiments de félicitation vous sont adressés. Ce sont les bénédictions, les larmes de joie et d'attendrissement sur la Bienfaisance nationale, versées par les malheureux secourus honorés, les veuves, les peres et meres de nos deffenseurs dont nous recueillons les touchantes expressions pour vous les transmettre comme le fruit de vos nombreux travaux. Les vieillards chagrins d'avoir trop tôt vécu voudroient arrêter au bord du tombeau la course rapide du tems qui les entraîne, pour jouir du spectacle de la félicité que vous préparez à leurs enfants.

Continuez, sages législateurs, vos pénibles mais glorieux travaux, Montagne sainte qui as arraché la France aux orages de toutes les factions acheve la tâche que tu t'es imposée: le salut de la République! Les membres qui composent la société Republicaine de Montjavoult jurent d'employer tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour seconder tes genereux efforts.

La lumière se répand dans les campagnes qui nous avoisinent. L'esprit public y fait des progrès et s'élève à la hauteur de la Revolution. Les ténèbres de l'ignorance et du fanatisme se dissipent. L'argenterie des eglises a volé depuis longtemps à la monnaie. Nos subsistances par une prompte obeissance aux requisitions, ont alimenté nos freres de Paris et nos braves deffenseurs de l'armée du Nord. En ce moment même nous partageons avec eux le peu qui nous reste pour vivre jusqu'à la moisson. Des ateliers pour l'extraction du salpêtre s'établissent dans

(1) C 310, pl. 1209, p. 26.

toutes nos communes et quelques unes d'entre elles se sont levées en nasse (*sic*) pour couper et peler les bois nécessaires à la confection de la poudre qui foudroyera les ennemis de notre liberté. Les jours consacrés à ces travaux furent des fêtes et l'air retenti des himnes à la liberté et à l'égalité. Nos communes vous font encore passer des matières propres à la fabrication du papier. Vous nous les restituerez revêtues de ces éloquents rapports, de ces lois bienfaisantes qui elevent nos esprits à la hauteur de la révolution et les éclairent sur les moyens que vous employez pour consommer le bonheur (*sic*) de la République. C'est la seule indemnité qu'ils en attendent. Celle que vous réserve la reconnaissance d'un peuple souverain et vertueux, sera, dignes représentants, de transmettre vos décrets à la postérité et de graver vos noms sur la colonne ou seront inscrits ceux des défenseurs de la Patrie ».

JOUA (*présid.*), LE BLANC (*secrét.*), NUOLLE (*secrét.*), J. F. POUPEL, DELABARRIERE, AUGERE, MARELQUE, Maurice LEFEVRE, OZANNE, Ambroise REVERT, ROUGET, CROCHET, BROCEST, Louis LOUETTE, LEFEVRE, Bruno FILLIATRE, Jean COVILLE, LEMOINE, CROCHET fils, LOUETTE, PHARANGER, BARANGER, LEFEVRE, DUPUIS, MAINGOT, JUCHARD, MOINET, Lubin SEDILLE [et 2 signatures illisibles].

### 31

Les jeunes canonniers de Limoges (1) font passer le vœu de leur compagnie : nous gémissons, disent-ils, de rester dans l'inaction; nous demandons d'aller visiter les camps ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de salut public (2).

### 32

Les administrateurs du district de Tarascon-sur-Rhône (3) font passer l'extrait d'une lettre que l'administration a reçue du citoyen Chastel de Mollèges, par laquelle ce citoyen dispose d'une partie de son bien en faveur des volontaires de son endroit qui sont aux frontières.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités des finances et de liquidation. (4).

### 33

L'administration du district de Lodève (5) informe la Convention nationale qu'instruite que, dans la commune de Gignac, des effets

d'un très-grand prix servant au culte avoient été soustraits par quelques individus, et enfouis dans une cache pratiquée dans un mur, elle y a envoyé des commissaires qui ont tout découvert. Impassibles comme la loi, dit cette administration, nous avons livré les prévenus au tribunal criminel du département; le curé constitutionnel paroît y avoir joué le principal rôle, puisqu'on a trouvé dans une cassette à lui appartenante deux petites couronnes d'argent souillées de fleurs-de-lys et un sceptre de même matière; il y avoit encore une prophétie annonçant que tous les fléaux alloient fondre sur la terre; et ce nouveau *Dom Gerle* s'en servoit sans doute pour fanatiser les esprits foibles et crédules.

Elle joint à sa lettre l'état des objets qui ont été trouvés dans la cache et ailleurs, ainsi qu'il suit :

Trente quatre marcs d'argenterie, un dais magnifique et d'un grand prix, quantité de chappes, chasubles et autres accoutremens de satin cramoisi couvert de galons d'or dont le produit sera considérable.

Tous ces effets sont sous le scellé, en attendant que le tribunal criminel ait statué sur les coupables.

Cette administration ajoute que cette opération, qui a retenti dans tout le district, a fait sortir de dessous terre beaucoup d'ustensiles de culte; et que, depuis cette époque, 184 marcs un gros d'argenterie et autres objets ont été apportés dans ses magasins par des communes qui avoient déjà renoncé au culte.

Elle termine par assurer que cette expédition a produit à la République 218 marcs un gros d'argenterie avec d'autres effets précieux par les galons d'or dont ils sont surchargés.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de sûreté générale (1).

### 34

L'administration du district de Mirande (2) envoie le tableau des divers objets qu'elle a fait passer à leur destination particulière dans le courant de prairial, ainsi qu'il suit :

463 marcs 2 onces 7 gros 36 grains d'argenterie, 78 quintaux 96 livres de matière de cloches, quatre quintaux 69 livres de cuivre rouge, 39 quintaux 54 livres de cuivre jaune, 3 quintaux 33 livres d'étain, et 12 quintaux de vieux linge (3).

[*Mirande, 9 mess. II. Au présid. de la Conv.*] (4).

« Citoyen Président,

Je t'envoie le tableau general des divers envois que l'administration de ce district a faits, dans le

(1) Hte Vienne.  
 (2) P. V., XLI, 174. *B<sup>in</sup>*, 23 mess.; *M. U.*, XLI, 390.  
 (3) Bouches-du-Rhône.  
 (4) P. V., XLI, 171.  
 (5) Hérault.

(1) P. V., XLI, 175. *J. Fr.*, n° 664; *Audit. nat.*, n° 665; *Rép.*, n° 213.  
 (2) Gers.  
 (3) P. V., XLI, 176. *B<sup>in</sup>*, 28 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).  
 (4) C 309, pl. 1200, p. 18.